

Aide Semelles Orthopédiques et orthèses

Afin d'atténuer vos dépenses de santé, la commission Action Sanitaire et Sociale de votre CMCAS vous propose une aide d'un montant de **100,00 €** maximum consécutivement à un traitement médical.



Règles d'attribution

Cette aide est réservée **aux personnes affiliées à la mutuelle de la Camieg**. Elle est octroyée sur demande dans la limite :

- d'une fois par an. La date de prise en compte de l'aide est la date de réception à la CMCAS (du 1^{er} janvier au 31 décembre) ;
- des dépenses réelles restant à charge.

Ne feront l'objet d'un remboursement que les restes à charge ≥ 5 €. Le paiement vous parviendra dans les meilleurs délais.

Deux pièces à fournir OBLIGATOIREMENT

- 1 Ordonnance médicale.
- 2 l'original du décompte de remboursement reçu de la CAMIEG (à défaut l'attestation d'assuré CAMIEG en cours de validité à la date des soins).
- 3 l'original du décompte de remboursement reçu de l'assurance complémentaire ROEDERER, SOLIMUT, ENERGIE MUTUELLE (anciennement MUTIEG) ou autre.

Informations : Strasbourg ☎ 03 88 37 66 13 ou 03 88 37 66 03 ou Sélestat ☎ 03 88 58 02 30

**En ligne
à privilégier**

Demande à effectuer via le site :
www.cmcas-strasbourg-selestat.fr/
rubrique Aides et Subventions
accompagnée des pièces à fournir mentionnées ci-dessus

Par courrier

Demande d'aide "Semelles orthopédiques et orthèses"

A transmettre par courrier à la
CMCAS de Strasbourg-Sélestat - 4 rue de Sarrelouis - CS 50017 - 67083 Strasbourg cedex

Ouvrant droit : NIA

--	--	--	--	--	--	--	--

Nom et prénom :

Bénéficiaire :

Nom et prénom : Date de naissance :/...../.....

Montants : facturé

remboursé

Signature :

accompagnée de la ou des pièce(s)
à fournir mentionnée(s) ci-dessus